

Trun, le 11 juillet 2025

Affaire suivie par :

Jean-Baptiste Lecellier-Lepecq

Principal

Tél. 02 33 36 81 23

Mél. ce.0610044s@ac-normandie.fr

Collège André Malraux

Route de Neauphe 61160 TRUN

Monsieur Lecellier-Lepecq

Chef d'établissement

Aux responsables légaux des élèves du collège

A.MALRAUX

Objet : Organisation de la rentrée des classes 2025 - 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit pour la rentrée scolaire 2025-2026 au collège André Malraux de Trun et nous vous remercions de votre confiance. La rentrée s'organiserá selon le planning suivant :

✓ **Lundi 1^{er} septembre 2025 à 8h15 : rentrée des élèves de 6^{ème}**

- Accueil des élèves dans la cour, appel et prise en charge par les professeurs principaux (visite du collège, explication du règlement intérieur, de l'emploi du temps, du fonctionnement du collège, présentation des personnels...)
- Déjeuner au self à 12h10 pour les demi-pensionnaires.
- Reprise des cours à 13h40.

Un café d'accueil sera proposé aux représentants légaux de 6^{ème} de 8h30 à 9h00. Les parents n'accompagneront pas leur enfant en classe. Une réunion d'information sur la classe de 6^{ème} et le séjour d'intégration aura lieu le mardi 2 septembre à 18h.

- Pour cette journée de rentrée, les élèves n'apporteront que **leur agenda, un cahier de brouillon et leur trousse. Éviter de trop charger les cartables** car tous les manuels seront remis : ils devront être couverts dans les plus brefs délais.

✓ **Mardi 2 septembre 2025 à 8h15 : rentrée des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}**

- Accueil des élèves dans la cour, appel et prise en charge par les professeurs principaux de 8h15 à 10h05. Les parents n'accompagneront pas leur enfant dans l'enceinte du collège.
- Cours selon l'emploi du temps ordinaire à partir de 10h20.

➤ **Les élèves de 6^{ème} auront cours toute la journée (emploi du temps aménagé le matin en raison de l'accueil des autres niveaux de classe par les professeurs principaux).**

Téléphone portable : L'usage des téléphones dans l'enceinte du collège hors activités pédagogiques est interdit depuis 2018. A la rentrée 2025, l'application de la « pause numérique » rend la possession du téléphone dans l'enceinte du collège totalement inutile. Pour la plupart des situations d'élèves, il n'est donc pas nécessaire que votre enfant vienne avec son téléphone qui devra rester à la maison. Pour ceux qui en aurait un pour des raisons impératives, il devra être étiqueté au nom-prénom de votre enfant, et il devra obligatoirement être déposé dans un casier en vie scolaire. Il ne le récupérera qu'à sa sortie du collège.

M. Lecellier-Lepecq
Principal